



Chimie ParisTech  
11 rue Pierre et Marie Curie  
75231 Paris Cedex 05  
01 85 78 41 00  
[www.chimieparistech.psl.eu](http://www.chimieparistech.psl.eu)

## Règlement de la consultation

### Objet du marché :

**Fourniture d'une solution de gestion de demandes  
et de catalogue de services**

**Marché passé selon une procédure adaptée**

Date limite de réception des offres : **le mardi 23 septembre 2025 à 12h00**

## I. Caractéristiques principales du marché

### 1. Objet du marché

La consultation concerne la fourniture d'une solution de gestion de demandes et de catalogue de services adaptée à Chimie Paris Tech. Cette solution SI devra être capable de répondre aux besoins exprimés ci-après, en termes de couverture fonctionnelle, de couverture technique, de délai et de facilité de mise en œuvre et de pérennité. Le descriptif détaillé est réalisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 2. Type de marché

Marché à procédure adaptée ouverte, conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans réserve du présent règlement de consultation.

### 3. Allotissement

Le présent marché ne fait l'objet d'aucun allotissement.

### 4. Variantes

Conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, le candidat proposera en variante sa solution en mode SAAS. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'opter pour la variante en fonction des avantages qu'elle pourrait lui apporter.

### 5. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 3 ans à compter de la notification de l'attribution, renouvelable une (1) fois, par tacite reconduction, sauf décision expresse trois mois avant la fin du marché.

## II. Dossier de candidature des entreprises

### 1. Contenu du DCE

Le dossier de consultation comporte :

Des documents à consulter :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes  
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Des documents à renseigner ou à établir :

- L'acte d'engagement
- La grille financière
- Le formulaire RSE

- Les cas d'usage

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail à ce dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base de ce dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2. Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier est remis aux candidats à titre gratuit.

Le dossier de consultation est téléchargeable à partir du site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

## 3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre mois à compter de la date limite de remise des plis.

## 4. Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis, une demande via l'adresse suivante : [services-generaux@chimieparistech.psl.eu](mailto:services-generaux@chimieparistech.psl.eu)

Ils pourront le faire, dans les mêmes conditions sur le profil acheteur achatpublic.com sur lequel ont été publiés les documents de la consultation.

# III. Présentation de plusieurs entreprises

## 1. En cas de co-traitance

Les opérateurs économiques sont autorisés à présenter une offre soit en qualité de candidat seul, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements.

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, il peut être soit conjoint soit solidaire. L'un des opérateurs économiques, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement. La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Afin de constituer le groupement, les opérateurs économiques devront remplir le formulaire DC1 lors de la remise de la candidature dans le cadre prévu à cet effet.

Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant.

## 2. En cas de sous-traitance

Les prestations peuvent être exécutées en partie par un sous-traitant. La sous-traitance totale est formellement interdite. Le titulaire demeure toutefois personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie du présent marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation préalable de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Si la demande de sous-traitance intervient au moment de la remise de l'offre, les candidats fournissent une annexe à l'acte d'engagement, le formulaire DC4, dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat (<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

## IV. Contenu du dossier à transmettre par les candidats

### 1. Dossier de candidature

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

- Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment complété ;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment complété ;
- Le cas échéant, une déclaration de sous-traitance.

Les candidats qui le désirent peuvent joindre en accompagnement d'autres documents qui ne seront exigés le cas échéant qu'au stade de l'attribution du marché :

- Une déclaration sur l'honneur relative l'absence de recours au travail dissimulé à la lutte contre le travail dissimulé ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales ;
- Une attestation de l'assureur justifiant que le paiement des cotisations est à jour et que la police contient les garanties en rapport avec importance de la prestation ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

### 2. Dossier d'offres

Un dossier d'offres devra être présenté en plus du dossier de candidature et comportera :

L'acte d'engagement dûment rempli.

La Grille tarifaire dûment remplie.

Un mémoire technique rédigé par le candidat et comportant *a minima* les informations suivantes :

- Les propositions sur les fonctionnalités décrites dans le CCTP
- Les différentes possibilités d'hébergement de la solution, en précisant les différences de prix :
  - Par le fournisseur :
    - Lieu d'hébergement des données (de production et de secours si chez un sous-traitant le préciser)
    - Niveau de sécurité et de confidentialité des données
    - Politique de traçabilité des personnels habilités à intervenir sur la solution
    - Moyens mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des locaux où sont hébergés les serveurs
    - Dispositifs de sécurité incendie, foudre et dégâts des eaux
    - Politique de sauvegarde et de restauration des données en précisant le niveau de confidentialité des flux de sauvegarde, du cryptage des sauvegardes, du lieu des sauvegardes et du transport sécurisé des sauvegardes
  - Par le pouvoir adjudicateur, dans ce cas sera précisé le type de matériel nécessaires, sachant que dans cette hypothèse, l'hébergement sera mutualisé pour les 4 établissements.
- Le planning de mise en œuvre, les différentes tâches à réaliser, leurs enchaînements et les risques associés. Le candidat précisera en outre les attendus en termes de fourniture d'éléments par l'ENSCP ainsi que la nature et le niveau de sollicitation des ressources internes. Ils présenteront enfin les profils composant leurs équipes ;
- Le type et le niveau d'assistance proposée (téléphonique, présenteielle, etc.), pendant la phase d'initialisation et d'installation, et pendant la phase d'exploitation du logiciel.
- Le formulaire RSE dûment rempli

La forme du mémoire technique est libre, les candidats sont libres d'y ajouter toute information qu'ils jugeraient utiles de porter à l'attention du pouvoir adjudicateur.

## V. Modalités de remise des plis

### 1. Date limite de remise des plis

La date limite de remise des plis (candidatures et offres) est fixée au **mardi 23 septembre 2025 à 12h00** délai de rigueur. Au-delà de ce délai, la consultation sera clôturée automatiquement sur la plate-forme et aucun dépôt ne sera possible.

L'attention des candidats est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à intégrer des marges de manœuvre suffisantes dans leur processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.

### 2. Remise des plis par voie électronique

Les candidats décidant de remettre leur offre par voie électronique doivent le faire sur la plateforme de dématérialisation, avant la date limite mentionnée au V. 1., selon les dispositions indiquées dans les

guides à l'utilisation des opérateurs économiques, à télécharger sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>.

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2010, Excel 2010, PowerPoint 2010, PDF, JPG, zip (Win zip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC, l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

## VI. Critères d'attribution du marché

### 1. Jugement des candidatures

En application des dispositions de l'article R2144-1 à 7 du CCP, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article IV.2 du présent RC sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de cinq (5) jours. Il informe l'ensemble des candidats qu'ils disposent de ce délai pour compléter leur candidature s'ils le souhaitent.

### 2. Jugement des offres

Dans le cas où une ou plusieurs offres jugées les plus intéressantes présentent des imprécisions, il peut être demandé aux candidats, par voie électronique, de préciser la teneur de leur offre.

Après analyse des offres recevables des candidats, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse, en application de l'article R 2152- 6 à 12 du CCP, en fonction des critères énoncés ci-dessous selon la pondération suivante :

Critères	Coefficient de pondération	Commentaires
<b>Valeur technique</b>	<b>50%</b>	<p>Sous-critère 1 : Caractéristiques fonctionnelles et Expérience utilisateurs (pondération : 20%)</p> <p>Sous-critère 2 : Caractéristiques techniques (pondération : 20%)</p> <p>Sous-critère 3 : Méthodologie, compétences de l'équipe, références dans le secteur ESR et labélisation des intégrateurs par l'éditeur : 10%</p>
<b>Prix</b>	<b>40%</b>	
<b>Démarche RSE</b>	<b>10%</b>	Profils mis à disposition des établissements pour la phase de mise en œuvre

Il sera notifié le rejet de leur candidature et de leurs offres à l'ensemble des candidats évincés.

### 3. Conditions d'attribution du marché

Les propositions seront classées par ordre décroissant. Après analyse des offres, le marché sera attribué à l'opérateur économique retenu, sous réserve qu'il produise au service Logistique, maintenance et Achats de l'ENSCP (services-generaux@chimieparistech.psl.eu), sous 72 heures, la photocopie des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, à savoir :

- L'attestation (recto verso) prévue à l'article L 243-15 du code de la sécurité sociale et D 8222-5-1 du code du travail) de versement ;
- Les Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;
- Un extrait Kbis ou équivalent ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Le candidat devra produire les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

En cas de groupement, le mandataire devra produire un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement justifiant de sa capacité à intervenir en leur nom et pour leur compte.

Si le candidat est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur sera adressée au mandataire qui devra présenter les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement dans le délai indiqué au présent article.